

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2024

DELIBERATION 01 ADM – Vente bâtiment industriel à NOVA PROTO

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **14 février 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Absents : 2

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, Mme BERGE, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. GUILLENTEGUY, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. SIRE

Absents : Mme ESTRADÉ, M. FRANCIN,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES
M. FRANCIN donne procuration à M. BEAUQUESTE

Secrétaire de séance : Mme LATAPIE-ARRIHOUIL

DELIBERATION 01 ADM – Vente bâtiment industriel à NOVA PROTO

Monsieur le Maire propose la vente du bâtiment industriel et son annexe, sis 27 route de Pau à Saint-Pé-de-Bigorre, à la société NOVA PROTO, locataire du bien.

Superficie 3 135 m² répartie ainsi : bien principal 2 940 m² - bien annexe : 195 m²

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que l'immeuble sis 27 route de Pau appartient au domaine privé de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre ce bâtiment industriel en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune dispose à cet égard.

Considérant que la valeur vénale du bien situé sur les parcelles AA 165 et 166 superficie de 56 a 92 ca a été estimée à un montant de 166 000 €, tenant compte du remboursement anticipé de l'emprunt.

Considérant que tous les frais liés à cette vente seront à la charges de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accorde la vente la vente du bâtiment industriel situé sur les parcelles cadastrées section AA N° 165 et 166, 27 route de Pau d'une contenance de 5692 m² à NOVA PROTO.
- Fixe le prix de vente du bâtiment industriel et de son annexe situés sur les parcelles cadastrées section AA N°165 et N°166 à 166 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ayant trait à cette affaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance

Isabelle LATAPIE-ARRIHOUIL

Le 4 mars 2024

Le Maire,

JC. BEAUCOUESTE

